

PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SOUTIEN A LA CREATION THEATRALE

 cultureloisirs.ccb-blaye.com

1

Consultation et téléchargement du dossier de candidature sur le portail Culture et Loisirs la CCB

Le dossier de candidature est à envoyer par courrier à la CCB entre le **15 septembre** et le **14 novembre 2025**

2



32, rue des Maçons
BP34, 33393 Blaye Cedex



3

Instruction des demandes par le service Culture et Vie associative entre mi-novembre 2025 et janvier 2026.

Arbitrages politiques selon enveloppes budgétaires allouées annuellement entre mi-janvier et février de l'année

4



La demande de subvention est soumise à l'arbitrage politique et non automatique. Le porteur de projet peut engager la manifestation en amont de la notification de la subvention mais doit assurer le risque que sa demande ne soit pas recevable, le cas échéant.



5

Notification de la décision entre mars et avril de l'année par courrier.

Versement d'une avance à hauteur de 75 % du montant du soutien financier de la CCB.

6



7

Le bénéficiaire signe une convention s'engageant sur le dossier de candidature déposé.

Le bénéficiaire communique avant novembre de l'année le rapport moral et financier du projet soutenu.

8



9

Versement du solde de l'aide financière après vérification de la conformité des pièces au regard de l'objet du soutien communautaire.